



**Bidart**  
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 241007-14)**

**SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

*L'an deux mil vingt quatre et le sept du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le premier octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR, Sophie VALDAYRONv Sophie DUFJET, Stéphanie MICHEL, Fabienne LAUTIER-ROY, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT. Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON.	Jean-Philippe OUSTALET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc CAMPANDEGUI, Éric IRASTORZA ayant donné pouvoir à M. le Maire, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD,	Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE BM0065P (AVENUE DE LA SOURCE ROYALE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal l'élaboration d'un schéma des mobilités actives présenté lors de la délibération n°08 du 25 septembre 2023.

De cette volonté de la municipalité de créer un maillage de circulation douce a été élaboré un plan d'action opérationnel 2023-2026. Celui-ci a été réalisé en prenant en compte les éléments techniques (coûts, typologie d'aménagement...), les opportunités favorisant la mise en œuvre (projets en cours ou à venir), la participation citoyenne, les freins ou difficultés éventuelles, la maîtrise d'ouvrage, les financements potentiels, la population impactée, les possibilités d'intermodalité ainsi que les connexions aux itinéraires structurants existants que sont la Véloodyssée et la Voie Verte de l'Uhabia.

Un des trois tronçons dessinés dans le cadre de ce plan d'action permettra de connecter la voie verte de l'Uhabia (secteur Calamardin) à la Véloodyssée (rue de l'Etape). Une section de cet itinéraire est déjà réalisé et offre un nouvel espace de promenade et une voie verte dans le bois de Contresta.

Ce tracé a nécessité d'engager des démarches auprès de M. Miguel HORN, propriétaire d'un terrain traversé par l'équipement afin d'acquérir une partie de la parcelle concernée. Il convient dès lors de retranscrire par acte, l'accord de principe obtenu auprès de M. Miguel HORN pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BM0065 (sise avenue de la Source Royale).

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

***➤ décide d'acquérir auprès de M. Miguel HORN, demeurant rue Berrua à Bidart (64210), une parcelle de terre d'une contenance de 349 m<sup>2</sup> (colorée jaune sur le plan joint), provenant du détachement de la parcelle non bâtie cadastrée BM0065, pour un euro symbolique ;***

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents et préalablement tous les documents propres aux démarches et formalités requises aux dites acquisitions foncières ;
- précise que les frais afférents à cette affaire seront pris en charge par la commune ;
- confie à l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) des Pyrénées-Atlantiques, le soin de représenter la Commune et de préparer la rédaction de l'acte en la forme administrative et de tous les documents afférents à la transaction.

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 10.10.2024  
et publication ou notification du 14.10.2024

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI